

Société des paris sportifs

Je serai toujours le défenseur de l'enfant à naître. J'estime que personne n'a le droit de tuer un enfant à naître ou déjà né.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): M. Crosbie, appuyé par M. Fraser, propose: Que le projet de loi C-3, tendant à modifier plusieurs lois pour donner suite à la réorganisation judiciaire de l'Ontario et du Manitoba, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 2^e fois, est renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.)

* * *

LA LOI LIQUIDANT SPORT SÉLECT ET LOTO CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) propose: Que le projet de loi C-2, portant dissolution de la Société canadienne des paris sportifs et de Loto Canada Inc., soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

—Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à profiter de l'occasion pour vous féliciter d'avoir accepté d'assumer ces fonctions importantes au nom de tous les députés de la Chambre des communes.

Le projet de loi à l'étude aujourd'hui marque l'apogée de débat de quatre ans sur la nécessité, pour le gouvernement, de participer à nouveau au monde des loteries, ainsi que la dissolution très controversée de la Société canadienne des paris sportifs. Après avoir examiné le débat, tout d'abord sur la proposition initiale puis lors de la mise en vigueur de la loterie fédérale des paris sportifs, notre gouvernement a conclu que les loteries doivent retomber sous la compétence exclusive des provinces. C'est l'objet de la mesure à l'étude aujourd'hui.

Comme les députés le savent, le projet de loi a pour objet de dissoudre Loto Canada et la Société canadienne des paris sportifs créés par le gouvernement précédent, donnant suite à la politique de longue date de notre parti selon laquelle le gouvernement fédéral n'a pas sa place dans le monde des loteries ou du jeu.

En surface, le projet peut sembler simple et non litigieux, par rapport à d'autres mesures législatives annoncées dans le discours du trône par Son Excellence le Gouverneur général lundi dernier. Certains considéreront peut-être le projet à l'étude comme une mesure banale, une initiative qui poussera les observateurs à se demander pourquoi le nouveau gouvernement au pouvoir accorde à cette question une attention aussi rapide. Je tiens à vous donner quelques explications aujourd'hui.

Le gouvernement a de bonnes raisons d'accorder la priorité à cette mesure. Tout d'abord, en présentant le projet de loi, nous concrétisons un principe de longue date selon lequel le gouvernement fédéral n'a rien à faire dans le monde du jeu et

des loteries. Par conséquent, en présentant ce projet de loi dès le début de cette nouvelle législature, nous démontrons à la Chambre et aux Canadiens que le gouvernement est bien décidé à tenir sa parole à l'égard des principes directeurs qu'il préconise depuis longtemps et de ses promesses électorales. Si cela n'a pas semblé flagrant d'après la lecture du discours du trône, cela le deviendra lorsque la Chambre examinera cette mesure et d'autres qui lui seront proposées dans les semaines et les mois à venir.

Deuxièmement—et cet aspect est sans doute plus important que le précédent—le projet de loi revêt un caractère symbolique. Comme tous les députés le savent, la participation du gouvernement fédéral aux loteries a toujours été, et continue d'être, un point litigieux des relations fédérales-provinciales. Le fait de relier le financement des paris sportifs aux Jeux olympiques d'hiver, qui auront lieu en 1988 à Calgary, l'émission d'un décret en vue de modifier les dispositions législatives adoptées par la Chambre et les énormes problèmes administratifs qu'a connus la Société depuis sa création nous ont convaincus encore davantage qu'outre la question de compétence, la Société canadienne des paris sportifs doit être dissoute.

● (1200)

Je tiens à dire, en ce qui concerne les négociations avec les provinces, et plus précisément la question des Jeux olympiques qui doivent avoir lieu à Calgary en 1988—et tous les députés se joindront à moi, j'en suis sûr, pour souhaiter bonne chance aux organisateurs, à la ville de Calgary et aux Albertains, pour les préparatifs de ces Jeux—que mon collègue le ministre d'État (Condition physique et le Sport amateur) (M. Jelinek) participera au débat tout à l'heure pour expliquer cette position également. Durant le mandat du gouvernement précédent, d'innombrables mesures de partage des responsabilités ont été inscrites à l'ordre du jour national. En effet, cette question, à savoir les difficultés, les controverses, ou l'affrontement qui opposait l'ancien gouvernement et divers gouvernements provinciaux, est presque devenue un mot d'ordre jour après jour à la Chambre.

Ces mesures ont porté sur toute une gamme de questions depuis la simple mesure administrative jusqu'à celles intéressant les deux paliers de gouvernement. Ici il s'agissait d'une mesure d'importance secondaire, là du rapatriement de la Constitution. Si depuis quelques années, les négociations fédérales-provinciales ont porté sur toute une variété de questions distinctes, elles ont cependant été affectées par un dénominateur commun. Et c'est ce dénominateur que nous voulons supprimer. Sauf en de rares exceptions, ces rapports ont donné lieu à des débats acrimonieux, agressifs et destructifs. Ce genre d'attitude a été loin de servir les intérêts des Canadiens.

Au cours de la campagne électorale, le premier ministre (M. Mulroney) et tous nos candidats ont promis que s'ils étaient élus, ils allaient amorcer une nouvelle ère de relations fédérales-provinciales. Cette approche nouvelle serait fondée essentiellement sur la confiance, le respect et la compréhension, tenant compte du fait que notre système politique, nos institutions, la Chambre des communes elle-même, la géographie, la diversité et l'histoire, tous ces éléments ont contribué à créer un état de fait où l'interdépendance entre le gouvernement central et les provinces est un fait indéniable de la vie politique